



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir

PLPDMA 2023 - 2028



PROGRAMME **L**OCAL
DE **P**RÉVENTION
DES **D**ÉCHETS **M**ÉNAGERS
ET **A**SSIMILÉS



SOMMAIRE

Table des matières

1. CONTEXTE	5
1.1. INTRODUCTION.....	5
1.2. DEMARCHES D'ELABORATION DU PLPDMA	6
2. OBJECTIFS	7
2.1. OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	7
2.2. OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE	8
3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
3.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	9
3.2. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	10
3.3. PRESENTATION DU SERVICE DECHETS MENAGERS	11
3.3.1. Collecte des ordures ménagères résiduelles.....	11
3.3.2. Collecte sélective en apport volontaire.....	12
3.3.3. Collecte des cartons des professionnels	13
3.3.4. Collecte des encombrants	13
3.3.5. Déchèteries intercommunales	14
3.3.6. Collecte des textiles.....	16
3.3.7. Déchets fermentescibles	16
3.3.8. Dépôts illicites	16
3.3.9. Financement du service.....	16
3.3.10. Bilan financier 2021	17
3.4. SITUATION DU TERRITOIRE	19
3.4.1. Données démographiques	19
3.4.2. Données socio-économiques	21
4. ESTIMATION ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS	24
4.1. BILAN DE LA VALORISATION PAR FLUX.....	24
4.2. ZOOM SUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	25
4.2.1. Caractérisation de mai 2021	25
4.2.2. Sensibilisation au compostage.....	26
4.3. ZOOM SUR LES DECHETS VERTS / LE CO-COMPOSTAGE A LA FERME.....	27
5. ACTIONS DE PREVENTION	28
5.1. REDUIRE ET VALORISER LES BIODECHETS.....	29
5.2. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LA PREVENTION DES DECHETS.....	31
5.3. ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES A LA REDUCTION DE DECHETS ..	33
5.4. FAVORISER LE REEMPLOI ET LA REPARATION	34
5.5. EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES.....	35

GLOSSAIRE

PLPDMA = PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS

CBC = CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

CCES = COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI

SEEDR = SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS

ADEME = AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE

LTECV = LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE

AGEC = ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

DMA = DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

PRPGD = PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

RGI = REDEVANCE GENERALE INCITATIVE

OMR = ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

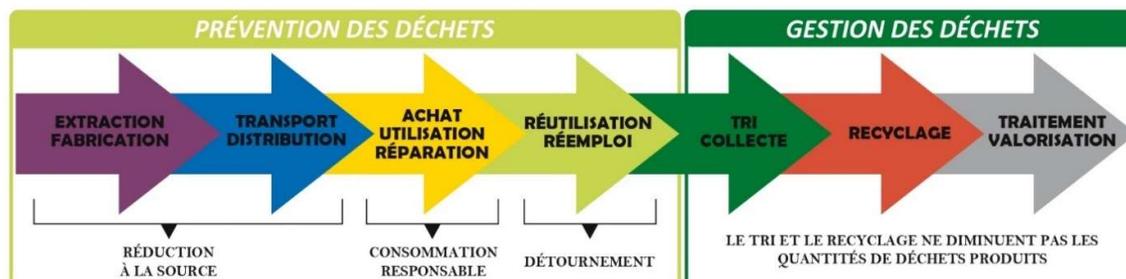
PAV = POINT D'APPORT VOLONTAIRE

C0.5 = COLLECTE TOUS LES 15 JOURS

1. CONTEXTE

1.1. INTRODUCTION

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. L'ensemble des actions de prévention intervient alors en amont de la collecte des déchets par la collectivité.



Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Charlieu-Belmont Communauté (CBC) réalise des actions de prévention depuis 2009, année de mise en application de la Redevance générale incitative sur une partie du territoire. Cette politique de réduction des déchets s'est amplifiée à compter de 2020 avec une multiplication des actions de sensibilisation en matière de compostage, de paillage, de consommation responsable, de réemploi et de lutte contre le gaspillage d'éco-exemplarité et le réemploi.



En 2022, CBC s'est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA, visant à formaliser les actions déjà engagées et à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique. Le présent document constitue le PLPDMA de CBC pour la période 2023-2028.

1.2. DEMARCHES D'ELABORATION DU PLPDMA

Fruit d'un travail de construction effectué à la suite de la délibération N°2022/N°091 prise le 19/05/2022 par le Conseil Communautaire, ce PLPDMA a mobilisé deux groupes de travail :

- **L'équipe projet** constituée, autour du Vice-Président en charge de la gestion et de la réduction des déchets, M. GROSDENIS Henri, d'agents du service Déchets ménagers et d'agents d'autres services de la collectivité ;
- **La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** constituée, autour du Vice-Président en charge de la gestion et de la réduction des déchets, M. GROSDENIS Henri, des élus membres du groupe de travail « Communication » de la Commission Déchets ménagers, de techniciens du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) et de représentants des partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire.

Le calendrier d'élaboration suivant a été respecté :

19 MAI 2022 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	14 JUIN 2022 RÉUNION DE TRAVAIL CCES	JUIN-AOÛT 2022 RÉDACTION ET MISE EN PAGE	14 SEPT 2022 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLPDMA À LA CCES	SEPT-OCT 2022 CONSULTATION DU PUBLIC	OCT-NOV 2022 SYNTHÈSE DES AVIS ET RÉUNION CCES SI MODIFICATIONS	15 DÉC 2022 ADOPTION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--	---	---	--	---	--	--

2. OBJECTIFS

2.1. OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV) DU 17/08/2015

Le texte vise à permettre de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Les mesures phares en matière de déchets sont les suivantes :

- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières ;
- Privilégier la réutilisation, puis le recyclage et éviter l'élimination ;
- Promouvoir la conception écologique des produits ;
- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits ;
- Allonger la durée de vie des produits ;
- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie ;
- Rendre certaines actions obligatoires pour les collectivités en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ;
- Réduire la consommation de papier de bureau et achat de papier recyclé.



LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE (AGEC) DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares sont les suivantes :

- Réduire les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant de 15 % en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015, d'ici 2025 dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective, et d'ici 2030 dans les secteurs de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale ;
- Supprimer progressivement tous les emballages en plastique à usage unique 2040 ;
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage ;
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles ;
- Interdire l'élimination des invendus ;
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire ;
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année ;
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité ;
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées ;
- Etendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières ;
- Encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus.



ORDONNANCE DU 29/07/2020

Le texte s'inscrit dans la trajectoire de la loi AGEC et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Les mesures phares sont les suivantes :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse ;
- Séparer à la source des biodéchets d'ici 2024 ;
- Limiter le stockage des DMA à 10 % de leur gisement en 2035.



PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DU 19/12/2019

L'objectif principal de ce texte est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, implique une baisse de 35 kg par habitant en 2025 et de 50 kg par habitant en 2031. Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts) ;
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités ;
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation ;
- Le développement de l'utilisation de changes lavables ;
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux ;
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub ;
- L'éco-tourisme ;
- La promotion de l'eau du robinet ;
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental ;
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.



2.2. OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

CBC s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers l'objectif de diminution globale de 15 % des DMA par habitant entre 2010 et 2030. Cela devrait se caractériser, en 2030, par une production de 10.357,07 tonnes de DMA (estimation DMA en 2010 : 12.184,79 tonnes).

Pour se conformer à cet objectif de diminution, CBC va se heurter à deux difficultés liées à la baisse des DMA antérieurement à 2010 du fait de :

- La mise en place de la Redevance Générale Incitative (RGI) sur une partie du territoire en 2008 (baisse du tonnage OMR dès 2010, année de référence) ;
- L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Belmont-de-la-Loire en 2011 (qui a engendré des tonnages importants non comptabilisés en 2010).

Néanmoins, des marges de manœuvre sont possibles, notamment sur le tri à la source des biodéchets à détourner des OMR. Ainsi, chaque action présentée dans le présent document doit aboutir à la réduction d'un ou plusieurs flux ciblés.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE



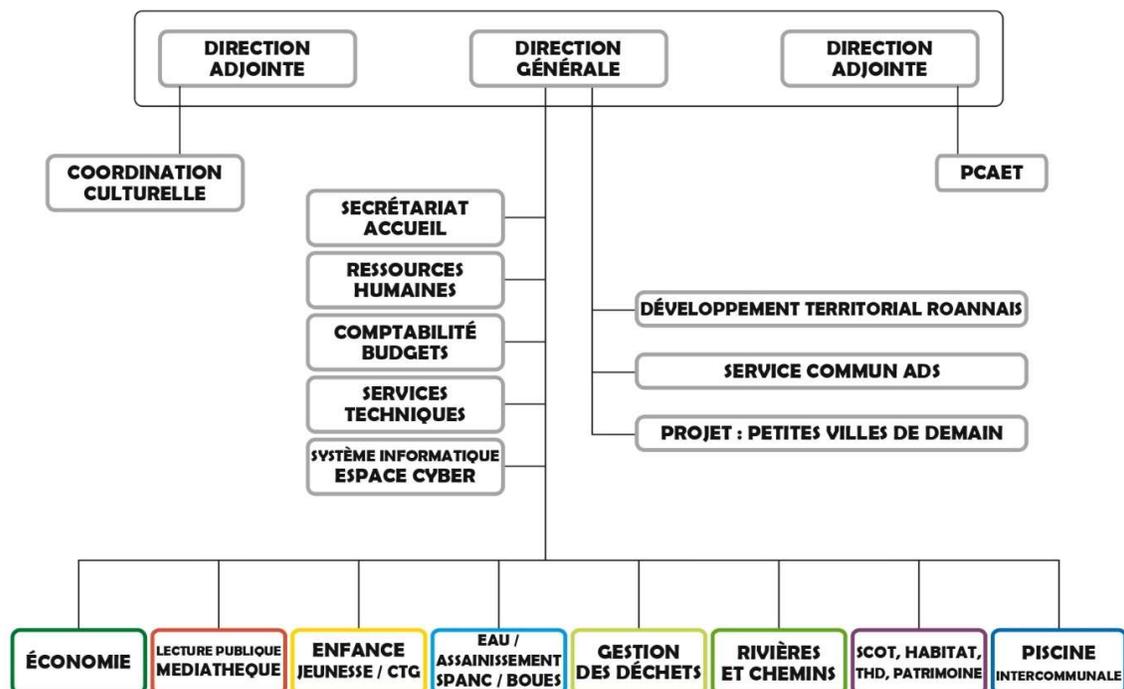
CBC regroupe 23.377 habitants sur 25 communes (Arcinges, Beller Roche, Belmont-de-la-Loire, La Bénisson-Dieu, Boyer, Briennon, Le Cergne, Chandon, Charlieu, Cuinzier, Ecoche, La Gresle, Jarnosse, Maizilly, Mars, Nandax, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Sevelinges, Villers et Vougy).

Situé au Nord-Est du département de la Loire, ce territoire est au cœur d'un espace de transition, à la croisée des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire. De fait, les influences sont multiples au sein de cet espace, puisque l'on retrouve à la fois des influences roannaises avec toute une partie Ouest du territoire occupée par la plaine du Roannais et drainée par la Loire du Sud vers le Nord, des influences du Beaujolais avec la présence sur une partie importante du territoire des premiers contreforts des monts du Beaujolais avec un relief qui s'accroît au fil que l'on se déplace vers l'Est, mais également des influences du Brionnais qui touchent toute la partie du territoire la plus proche du département de la Saône-et-Loire. Le territoire se situe également à la croisée d'influences urbaines et rurales multiples. Effectivement, les communes occupent des statuts divers, avec à la fois des zones sous une influence marquée de pôles urbains internes au territoire ou externes, mais aussi des communes très rurales situées hors de l'attraction des villes. A ce titre, on trouve au sein du territoire une petite ville disposant d'une importance historique, démographique et économique, Charlieu. Son influence s'établit sur le territoire de l'intercommunalité, mais aussi et du fait de sa position, sur des communes de Saône-et-Loire. On note également la présence de deux bourgs relais, Belmont-de-la-Loire (1.500 habitants) et Pouilly-sous-Charlieu (2.500 habitants), qui disposent à leur échelle et sur leurs propres zones, d'un rôle de centralité locale.

3.2. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

CBC est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu et de la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire au 1^{er} janvier 2013.

Organigramme des services :



Atelier chantier d'insertion :

CBC s'est engagée dans une démarche « insertion » via le dispositif « atelier-chantier d'insertion » financé par l'Etat. Ainsi, les services Rivières et Chemins et Déchets ménagers intègrent en permanence dans leurs équipes des personnes en contrat d'insertion.

Pour le service Déchets ménagers, les missions de ces agents sont les suivantes :

- Gardiennage en déchèteries : accueil du public, gestion des rotations de bennes, contrôle des apports ;
- Nettoyage des Points d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Collecte des encombrants.

3.3. PRESENTATION DU SERVICE DECHETS MENAGERS

CBC exerce la compétence « collecte » en lieu et place des 25 communes membres et a délégué la compétence « traitement » au SEEDR.

La collecte des déchets ménagers et assimilés et les collectes sélectives des déchets recyclables ou valorisables sont organisées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

3.3.1. Collecte des ordures ménagères résiduelles

A compter du 01/01/2023, la collecte des OMR est réalisée en C0.5 (collecte tous les 15 jours), sauf exceptions. Les OMR sont collectées en porte-à-porte dans des bacs roulants équipés d'une puce électronique mis à la disposition des usagers par CBC. Tout autre usage de ces bacs est formellement interdit.



La capacité des bacs attribués est de 40 à 660 litres, selon la règle de dotation suivante :

POUR LES PARTICULIERS EN DOTATION INDIVIDUELLE :

- 1 personne : 40 ou 80 litres
- 2 personnes : 80 ou 120 litres
- 3 personnes : 80 ou 120 litres
- 4 personnes : 120 ou 180 litres
- 5 personnes : 120 ou 240 litres
- 6 personnes : 120 ou 240 litres
- 7 personnes et plus : 180 ou 240 litres

Exception N°1 : Habitats collectifs
Pour des raisons de stockage et du nombre important de foyers résidents dans l'immeuble, où l'individualisation des bacs est impossible, CBC a mis en place des bacs mutualisés.

Exception N°2 : Résidences secondaires
Compte tenu du taux d'occupation de l'habitation et du nombre variable de personnes présentes, CBC a mis en place une dotation unique de 80 litres.

POUR LES PROFESSIONNELS, UNE REGLE DE DOTATION DIFFERENTE EST MISE EN PLACE :

- Dotation de base : 80 litres (commerçants, banques, administrations...)
- Volume adapté : un ou plusieurs bacs, de 80 à 660 litres (gros producteurs et métiers de bouche)

Toute demande de nouvel équipement fait l'objet d'une étude de dimensionnement.

La livraison des bacs OMR est assurée en régie.

La collecte est effectuée par SECAF CHAMFRAY.

Les tournées de collecte sont réalisées du lundi au vendredi. En cas de jour férié, la collecte est soit avancée, soit reportée. Ces modifications sont notifiées sur le calendrier de collecte remis chaque début d'année aux usagers en format papier et sur les outils de communication en format numérique.

Si la carrossabilité des voies d'accès aux habitations ne permet pas aux véhicules de collecte d'effectuer normalement le ramassage, CBC met en place soit des points de présentation, où l'utilisateur présente son bac à vider et est tenu de le retirer après la collecte, soit des points de regroupement où les bacs individualisés ou mutualisés restent à demeure sur la voie publique.

Les ordures ménagères collectées sont ensuite acheminées jusqu'au quai de transfert de Mably, dans l'attente de leur transport vers le centre d'enfouissement de Cusset (Allier).

Pour l'élimination des déchets d'origine non ménagère, les professionnels peuvent également faire appel à des prestataires privés, eu égard notamment aux quantités ou à la qualité des déchets présentés à la collecte.

3.3.2. Collecte sélective en apport volontaire

La collecte sélective est effectuée en trois flux – emballages, papiers et verre – en Points d'Apport Volontaire (PAV) : 85 PAV sont disséminés sur les 25 communes du territoire, soit environ 300 conteneurs mis à la disposition des usagers.



La collecte des déchets recyclables est réalisée par des prestataires qui organisent eux-mêmes leur tournée.

Les dépôts de ces déchets recyclables à l'intérieur des conteneurs doivent se faire par les usagers selon les consignes de tri fournies par Charlieu-Belmont Communauté :



EMBALLAGES

NOUVEAU !
Tous les emballages se trient !

- Cartonnettes et briques alimentaires
- Acier et aluminium : Boîtes de conserve, canettes, barquettes, aérosols et bouteilles de sirop
- Bouteilles, flacons et bidons en plastique
- Pots de yaourt, barquettes, blisters packs d'eau, gobelets, sacs en plastique, film étirable, sacs de congélation



VERRE
POTS ET BOCAUX EN VERRE

- Pots et bocal
- Bouteilles
- Flacons de parfum en verre



PAPIERS
TOUS LES PAPIERS

- Magazines, prospectus et catalogues
- Journaux
- Annuaire et cahiers
- Feuilles volantes et enveloppes

EMBALLAGES : La collecte est effectuée par SUEZ.

Les emballages collectés sont expédiés au centre de tri de Chassieu (Rhône) où ils sont séparés par matériaux grâce à différents séparateurs. Ils sont ensuite envoyés vers des filières de recyclage pour leur donner une deuxième vie ou être valorisés énergétiquement.



L'Extension des Consignes de Tri (ECT), qui doit être rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national, a été mise en place sur CBC au 01/01/2020. Une campagne de communication a été menée pour que les habitants s'approprient ces nouvelles consignes sur les emballages.

VERRE : La collecte est effectuée par DUBUIS SARL

Le verre collecté est transporté vers les usines de traitement et de recyclage d'Andrézieux-Bouthéon et Saint-Romain-le-Puy (Loire).



PAPIERS : la collecte est effectuée par DUBUIS SARL

Les papiers collectés sont triés et conditionnés avant d'être expédiés vers une papeterie dans les Vosges pour être recyclés.



3.3.3. Collecte des cartons des professionnels

La collecte est effectuée par SUEZ, sous-traitant de la société SECAF CHAMFRAY titulaire du marché OMR/cartons.

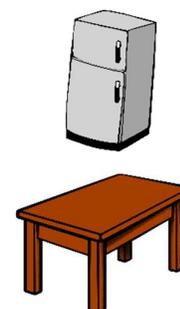


Cette collecte a lieu les jeudis, sur inscription au préalable auprès du service Déchets ménagers de CBC. Pour des raisons de quantités et d'organisation, certaines communes seront collectées tous les 15 jours ou 1 fois par mois. Un calendrier est disponible sur demande auprès du service.

3.3.4. Collecte des encombrants

La collecte est réalisée en régie.

Cette collecte a lieu 1 fois par mois, le vendredi, sur inscription au préalable auprès du service Déchets ménagers de CBC. Elle est réservée uniquement aux personnes à mobilité réduite sans moyen de locomotion et aux personnes âgées de plus de 75 ans, leur permettant d'évacuer ces déchets dans l'une des deux déchèteries intercommunales. Ce service n'est pas assuré pour les professionnels, commerçants, artisans et/ou administrations.



3.3.5. Déchèteries intercommunales

Deux déchèteries, gérées en régie, sont à la disposition des usagers du service sur le territoire de CBC :

POUILLY-SOUS-CHARLIEU LIEU-DIT SORILLARD	BELMONT-DE-LA-LOIRE 2001, ROUTE D'ARCINGES
	
HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)	
DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 14H00-18H00 LE SAMEDI : 9H00-18H00	LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00 VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H30
HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)	
DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00-12H00 / 13H30-17H30 LE SAMEDI : 9H00-17H30	LUNDI ET MERCREDI : 9H00-12H00 VENDREDI ET SAMEDI : 9H00-12H00 / 13H00-17H00

L'accès aux deux sites est réservé aux usagers du territoire :
un badge d'accès a été fourni à chaque foyer par CBC :



Fréquentation 2021 :



Types de déchets acceptés :



Les déchèteries disposent chacune d'un espace dans lequel les usagers peuvent déposer les objets encore en état de fonctionnement mais dont ils n'ont plus l'utilité. L'association Emmaüs récupère ces dépôts.

3.3.6. Collecte des textiles

CBC est conventionnée avec l'entreprise Le Relais pour la mise en place de conteneur « Textiles » sur le territoire. Ainsi, chaque commune est dotée d'au moins une borne dans laquelle il est possible de déposer les vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie. Des bornes sont également installées dans les deux déchèteries intercommunales.



3.3.7. Déchets fermentescibles

CBC propose des solutions de tri à la source de ces biodéchets pour les usagers du territoire :

- Compostage individuel, via la vente de composteurs à tarif préférentiel ;
- Compostage partagé, via l'installation de site de compostage de quartier, en pied d'immeubles ou autonomes en établissement.



3.3.8. Dépôts illicites

Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts sauvages sur le territoire de CBC, en dehors des veilles de jours de collecte, au pied des Points d'apport volontaire, devant les portails d'entrée des déchèteries intercommunales et, plus généralement, en dehors des bacs ou conteneurs prévus à cet effet se verra facturer des frais d'enlèvement, de tri et de nettoyage à hauteur de 75 € nets.



Une équipe de 2 ou 3 agents effectue, à raison de 3 jours par semaine, le nettoyage des PAV sur l'ensemble du territoire.

3.3.9. Financement du service

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

En contrepartie du service rendu, l'utilisateur doit s'acquitter d'une redevance.

Au 01/01/2009, la Redevance Générale Incitative (RGI) s'est substituée à la REOM sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu. A l'issue de la fusion opérée en 2013 avec la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire, la RGI a été étendue à l'ensemble du territoire intercommunal en 2017.

La redevance incitative comprend :

- Une part fixe comprenant :
 - 1 participation usager identique à chaque producteur correspondant à l'accès au service global de collecte et de traitement des déchets (déchèterie, investissement, frais de personnel, etc) ;
 - 1 forfait usager déterminé en fonction du nombre de personnes composant le foyer, de la nature de l'habitation (principale ou secondaire) ou du volume mis en place pour une activité professionnelle.
- Une part variable qui correspond aux nombres de présentations représentatifs des quantités collectées et traitées.

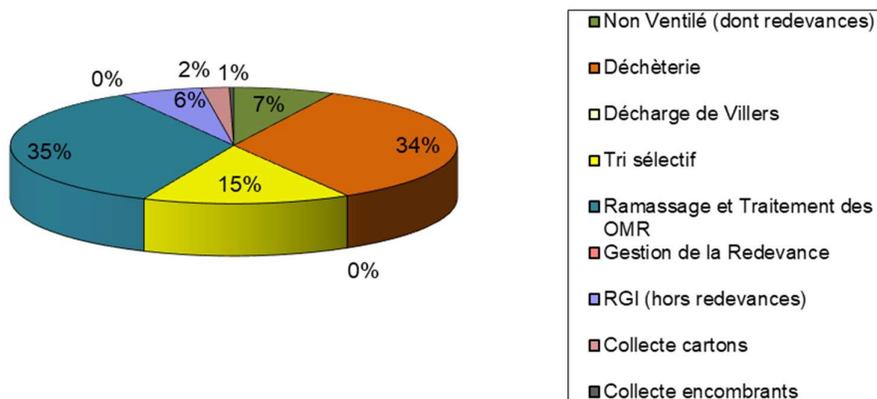
La partie facturation RGI est assurée en régie.

3.3.10. Bilan financier 2021

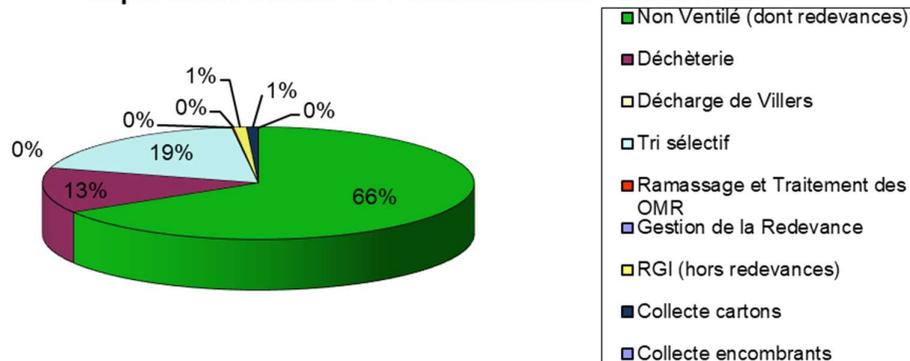
Section fonctionnement :

CA 2021 (hors résultat antérieur reporté)	Dépenses	Recettes
Non Ventilé (dont redevances)	198.054,31	1.973.793,12
Déchèterie	926.288,83	388.341,59
Décharge de Villers	900,00	0,00
Tri sélectif	406.374,30	556.201,45
Ramassage et Traitement des OMR	951.639,62	3.675,00
Gestion de la Redevance	0,00	0,00
RGI (hors redevances)	161.516,84	29.104,18
Collecte cartons	54.596,17	25.995,41
Collecte encombrants	8.665,77	160,26
Total :	2.708.035,84	2.977.271,01

Répartition Dépenses Fonctionnement Déchets 2021

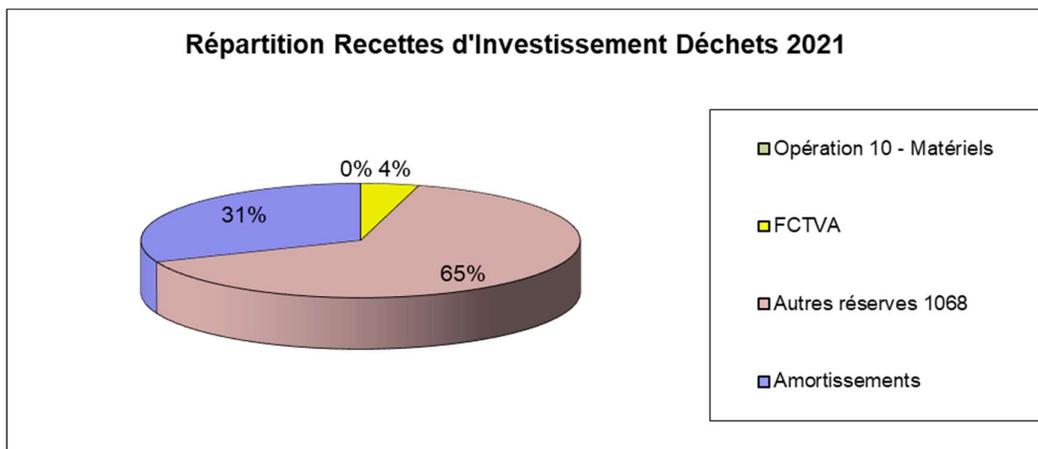
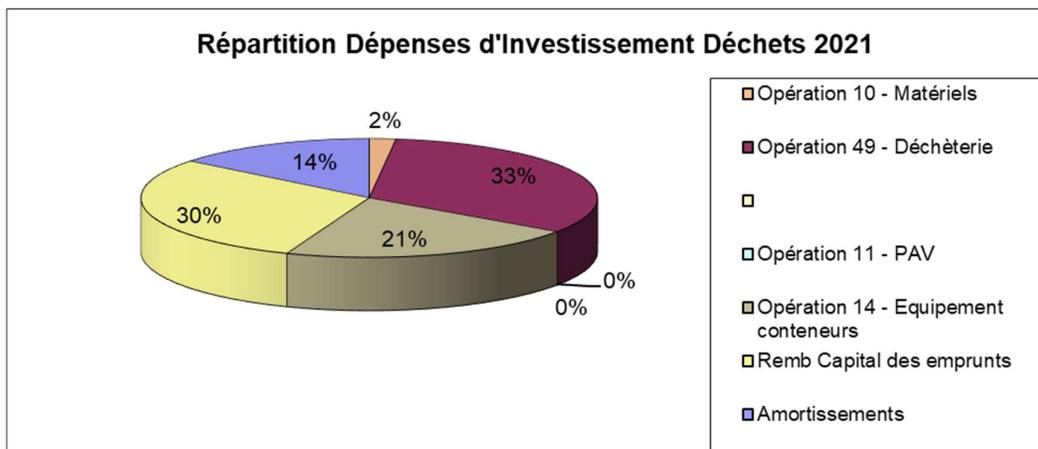


Répartition Recettes de Fonctionnement Déchets 2021



Section investissement :

CA 2021	Dépenses	CA 2021	Recettes
Opération 10 - Matériels	2.018,86	Opération 10 - Matériels	0,00
Opération 49 - Déchèterie	35.179,20	FCTVA	15.092,90
Opération 11 – PAV	0,00	Autres réserves 1068	227.543,84
Opération 14 – Equipement conteneurs	22.743,52	Amortissements	109.861,71
Remb capital des emprunts	32.007,92	Total :	352.498,45
Amortissements	15.379,85		
Total :	107.329,35		



Le coût moyen de la gestion des déchets par habitant en 2021 est de **67,67 € HT** (coût aidé HT – données Comptacoût).

La bonne gestion financière du service a permis de maintenir les tarifs de la RGI en 2022 pour la 8^e année consécutive.

En parallèle, d'importants projets ont ainsi pu être autofinancés : travaux de contrôle d'accès et de réaménagement en déchèteries, renouvellement du parc de PAV, etc.

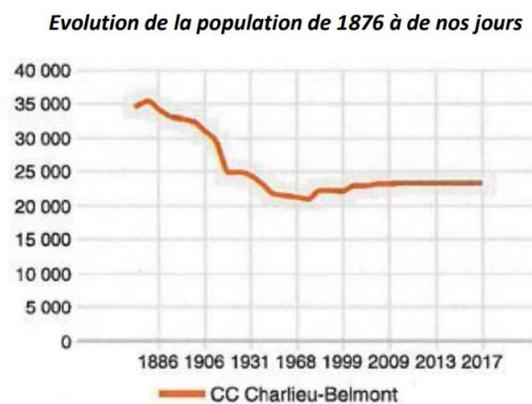
Depuis 2021, un budget annuel s'élevant à 1 € par habitant est alloué à la prévention suite à l'embauche d'un agent de prévention en mars 2020.

En mars 2022, un 2^e agent de prévention a été recruté afin de poursuivre et accélérer la dynamique.

3.4. SITUATION DU TERRITOIRE

3.4.1. Données démographiques

L'évolution de la démographie est marquée par une stabilité depuis une vingtaine d'années aux alentours de 24.000 habitants après une longue phase de diminution suivie d'un rebond dans les années 1970 et 1980.



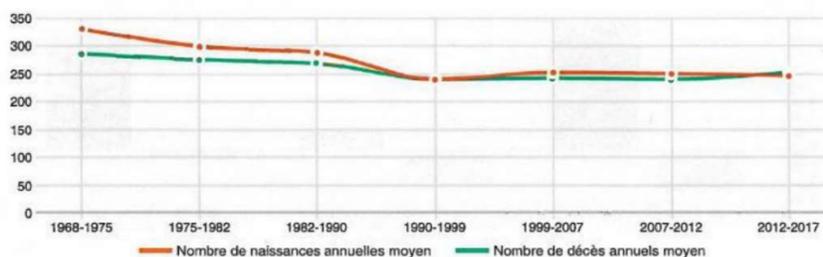
Cependant, des disparités territoriales existent. En effet, la stabilité des 20 dernières années reste évocatrice des évolutions observées dans les communes structurantes du territoire et bien dotées en équipements (Charlieu, Belmont-de-la-Loire). Dans le même temps, certaines communes enregistrent une croissance de la population parfois assez marquée, c'est notamment le cas pour les communes plutôt faiblement peuplées :

- Saint-Hilaire-sous-Charlieu (de 399 à 555 habitants)
- Arcinges (de 134 à 208 habitants)
- Cuinzier (de 590 à 731 habitants)

Au cours des 20 dernières années, peu de communes enregistrent une baisse significative de population, exceptée Pouilly-sous-Charlieu mais dans une moindre mesure (de 2.720 à 2.491 habitants). La stabilité de la population à l'échelle territoriale se traduit dans l'évolution du solde naturel.

En effet, on remarque que, dans les 20 dernières années, le nombre de naissances et de décès sur le territoire sont quasiment égaux.

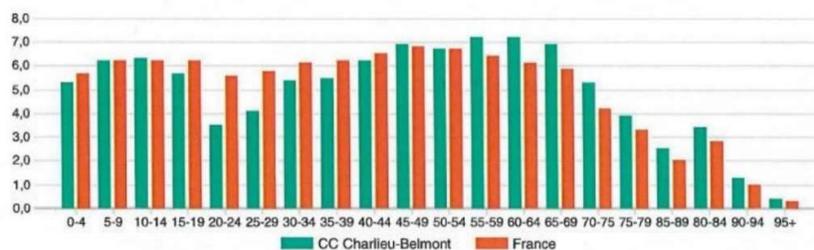
**Nombre de naissances et de décès annuels moyens annuels sur le territoire de Charlieu Belmont
Communauté**



Source : Insee, RP 1876-2017

Concernant les populations du territoire, plusieurs caractéristiques émergent. Tout d'abord, on remarque que la population est plutôt âgée, avec une sur-représentation des tranches d'âges supérieures à 55 ans par rapport au territoire national. A contrario, les tranches d'âges allant de 15 ans jusqu'à 44 ans sont assez peu représentées dans la population.

Age des populations de Charlieu Belmont Communauté comparé au territoire national



Source : Insee, RP 1876-2017

Le vieillissement de la population est d'autant plus marqué dans la ville de Charlieu. En effet et concernant l'indice de vieillissement, on retrouve en 2017 sur la commune de Charlieu 140 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Dans le même temps et sur le territoire, 100 personnes de plus de 65 ans sont comptabilisées pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

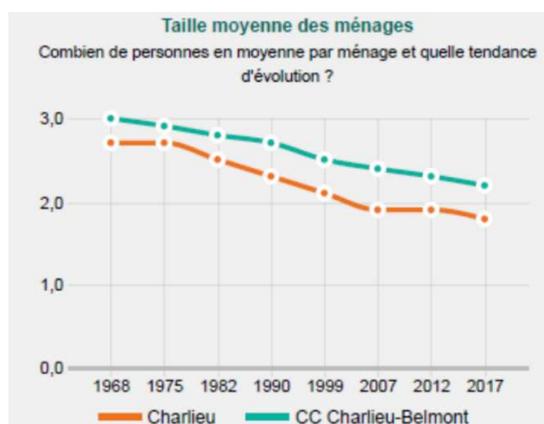
Ce chiffre témoigne de son importance quand on sait qu'il est de 85 personnes pour 100 jeunes sur l'ensemble du territoire ligérien et de 70 personnes pour 100 jeunes sur le territoire national. Cependant, la sous-représentation des moins de 20 ans se caractériserait essentiellement par une sous-représentation des 14-20 ans, puisque les moins de 14 ans restent plutôt bien représentés.

Le vieillissement est donc un enjeu fort du territoire, d'autant qu'il connaît une croissance marquée depuis au moins l'an 2000.

Toutefois, le vieillissement de la population semble localisé dans certaines communes et notamment les communes les plus fournies en commerces et services. En effet, la présence importante des commerces et services dans ces communes fait émerger la question des déplacements de ces

populations qui parfois ne disposent plus de véhicule personnel. De fait, leur installation à proximité des commerces devient donc une nécessité. En ce sens, cela expliquerait que Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Belmont-de-la-Loire soient les communes où la part des personnes âgées est la plus importante, puisqu'elles sont également les communes où les commerces et les services sont les plus nombreux. Par ailleurs, ces communes justifient un vieillissement important par le fait qu'elles disposent pour partie d'un établissement d'accueil pour personnes âgées.

L'impact du vieillissement se retrouve dans la composition des familles, avec une part des ménages composés d'un couple sans enfants bien supérieure à la moyenne nationale (31,5 % des ménages contre 26,1 % à l'échelle nationale). Parallèlement, on constate une représentation assez élevée des familles avec enfants (les enfants sont d'ailleurs plutôt représentés en nombre dans le classement des tranches d'âges), alors que les familles monoparentales sont peu représentées. La représentation importante des enfants se traduit particulièrement dans les communes du centre du territoire. En effet, Nandax, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Boyer, Villers, Cuinzier et Arcinges disposent d'une part importante de ménages composés d'un couple avec au moins un enfant au sein de leur population totale (INSEE 2017). Leur représentation peut s'élever à la moitié de leur population totale, à l'image de Boyer où 50 % des ménages sont composés d'un couple avec enfant (deuxième plus haut taux communal du département en 2017). La dynamique de vieillissement peut également être l'une des explications de la baisse du nombre de personnes qui composent en moyenne un ménage. Ce chiffre s'élevait à près de 3 personnes par ménage pour l'ensemble du territoire et de 2,8 pour Charlieu en 1968, quand il est aujourd'hui de 2,2 pour le territoire et de 1,8 pour la commune de Charlieu.



Source : Insee, RP 1876-2017

3.4.2. Données socio-économiques

L'analyse socioprofessionnelle de la population fait émerger encore une fois la question du vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire. Effectivement, on remarque une part très marquée des retraités (quasiment 35 % de la population).

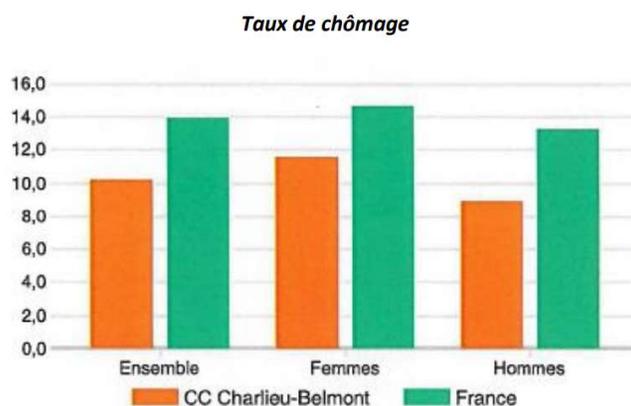
On retrouve également dans la population totale des parts de certaines catégories socioprofessionnelles plus importantes que dans la moyenne nationale, c'est notamment le cas des ouvriers, des artisans-commerçants, des chefs d'entreprises, ainsi que des agriculteurs.

Ces représentations supérieures à la moyenne nationale sont plutôt caractéristiques des milieux ruraux, particulièrement concernant les artisans, agriculteurs et chefs d'entreprises. Dans une autre mesure, ces représentations sont également caractéristiques des campagnes ligériennes situées sur les monts du Beaujolais, auxquels on peut identifier un passé industriel fort (dans notre cas de l'industrie textile) et qui a su perdurer en évoluant ou se transformant.

Au contraire, les catégories de cadres et de professions intellectuelles supérieures, des inactifs et des professions intermédiaires se situent en deçà de la moyenne nationale.

Les employés restent dans la moyenne nationale (environ 16 % de la population).

Le taux de chômage chez les 15-64 ans s'établi aux alentours de 10 %. Il reste bien en dessous de la moyenne nationale, mais aussi des territoires voisins et notamment du pôle urbain roannais qui est très touché (plus de 20 % pour la commune de Roanne). Sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, il est principalement localisé dans les communes les plus peuplées à l'image de Charlieu (13,5 %), de Pouilly-sous-Charlieu (13,1 %) ou de Belmont-de-la-Loire (13,6 %).

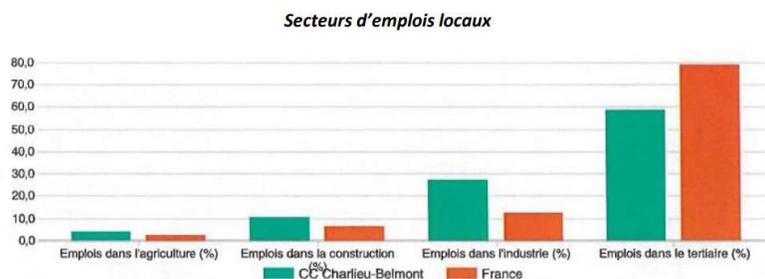


Source : Insee, RP 1876-2017

Concernant le tissu économique, on peut tout d'abord relever que le taux de couverture de l'emploi n'est pas total sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. En effet et avec 70 %, le taux de couverture de l'emploi de Charlieu Belmont Communauté indique que ce territoire dépend d'autres territoires afin d'employer la totalité de sa population.

Néanmoins, on peut remarquer encore une fois des disparités géographiques. À ce titre, des communes sont très bien couvertes, c'est particulièrement le cas de la commune centre (Charlieu avec un taux de 165 %), mais aussi des deux bourgs relais (Pouilly-sous-Charlieu 112 % et Belmont-de-la-Loire 101 %). Au contraire, des communes de plus petite taille disposent d'un taux de couverture de l'emploi très faible. Cela indique que leur population est dépendante de l'offre d'emploi d'autres communes afin d'exercer une activité professionnelle. C'est le cas de Saint-Pierre-la-Noaille (17,7 %), Arcinges (14,5 %), Jarnosse ou encore Saint-Germain-la-Montagne (19,2 %).

À l'image de la répartition des catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'emplois locaux sont caractérisés par une part d'emplois dans l'industrie et dans l'agriculture plus élevée qu'à l'échelle nationale. Pour la part des emplois dans l'industrie, la part de l'intercommunalité s'élève à plus du double de la part observée à l'échelle nationale.



Source : Insee, RP 1876-2017

D'autre part, les entreprises restent caractérisées par des tailles plutôt modestes avec seulement 4 entreprises de plus de 100 salariés sur l'ensemble des 2.026 entreprises du territoire. Tout comme à l'échelle nationale, le tissu économique est surtout représenté par des petites voir même très petites entreprises, puisque 67,5 % des entreprises n'ont pas de salariés et 94,7 % ont moins de 10 salariés.

Charlieu Belmont Communauté jouit également d'un certain dynamisme de l'activité économique touristique. Cette dernière est principalement symbolisée en termes de patrimoine par la ville de Charlieu, son centre ancien et son abbaye. L'aura touristique est confirmée par la fréquentation de l'office de tourisme, puisqu'il enregistre le passage de près de 11.000 personnes par an.

Sur le reste du territoire, la valorisation s'opère encore une fois par le patrimoine notamment par la présence d'une autre abbaye, celle de La Bénisson-Dieu. De plus, on peut noter le développement important du tourisme de pleine nature et les activités de plein air. À ce titre, la randonnée ainsi que la pratique du vélo sont très développées, à l'image de la présence de deux voies vertes, du passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle dans son itinéraire Cluny/Le Puy en Velay, mais aussi de la création d'un topoguide invitant à parcourir 358 km de sentiers recensés en 32 circuits de promenade et de randonnée.

Afin de répondre au flux de touristes et aux voyageurs de passage, l'intercommunalité est pourvue de multiples offres d'hébergement. Au total, ce sont 1.129 places d'hébergement qui sont comptabilisées sous des formes diverses (campings, hôtels, chambre d'hôtes, gîtes).

En termes de revenus, le territoire se situe au niveau de la médiane départementale avec toutefois un écart entre les plus bas et les plus hauts revenus moins marqués. La médiane de revenu par unité de consommation s'élève à 20.980 € par an (INSEE 2018). Le taux de pauvreté s'établit à 9,6 % en 2018 et est donc inférieur au taux départemental (15 %).

4. ESTIMATION ET EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

4.1. BILAN DE LA VALORISATION PAR FLUX

Tonnages 2021 :

Ordures ménagères	2.401,70 T
Non-recyclables déchèteries	1.135,44 T
Refus + freinte centre de tri	241,37 T
TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)	3.778,51 T
Déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	9.622,66 T
Journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec GM)	549,895 T
Emballages ménagers enlevés	580,060 T
Verre (avec déchèterie)	1.040,26 T
Collecte cartons PAP	226,50 T
Textiles	100,823 T
TOTAL VALORISE	12.120,198 T
TOTAUX	15.898,708 T
PART VALORISEE	76,23 %

Le tonnage global produit en 2021 sur CBC est de 15.898,708 tonnes de déchets, soit une hausse de 32,35 % par rapport à 2020.

Le tonnage d'ordures ménagères global, en diminution depuis plusieurs années consécutives grâce à la Redevance Générale Incitative, connaît une légère hausse (+ 0,79 %). La qualité de tri peine encore à être au rendez-vous (+ 17,61 % de taux de refus) ce qui s'explique par une dégradation du geste de tri et par les nouvelles résines à trier mais qui, pour l'instant, ne sont valorisées que via la filière énergétique.

Les non-recyclables en déchèteries ont augmenté (+ 8,66 %).

En 2021, 679,95 kg/hab de déchets ont été produits (contre 547,61 en 2020), dont 23,77 % ont été enfouis (contre 28,40 % en 2020).

Comme indiqué préalablement, pour atteindre l'objectif de diminution globale de 15 % des DMA par habitant entre 2010 et 2030, CBC va rencontrer des difficultés liées à la baisse des DMA déjà opérée antérieurement à 2010 du fait de :

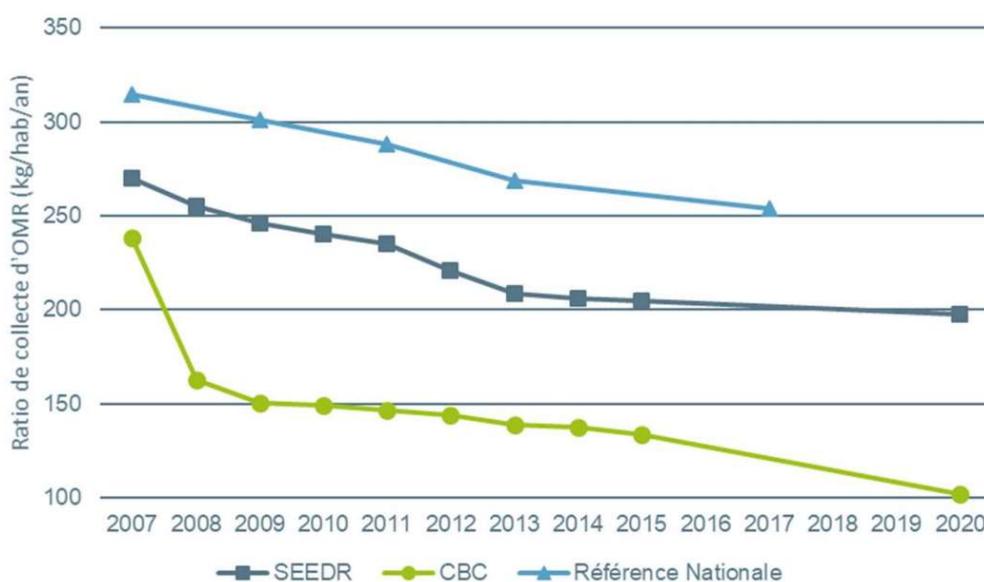
- La mise en place de la Redevance Générale Incitative (RGI) sur une partie du territoire en 2009 (qui a engendré une baisse du tonnage OMR avant 2010, année de référence) ;
- L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Belmont-de-la-Loire en 2011 (qui a engendré des tonnages importants non comptabilisés en 2010).

4.2. ZOOM SUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

4.2.1. Caractérisation de mai 2021

En mai 2021, une caractérisation des OMR a été effectuée à l'échelle du SEEDR par un bureau d'études spécialisé.

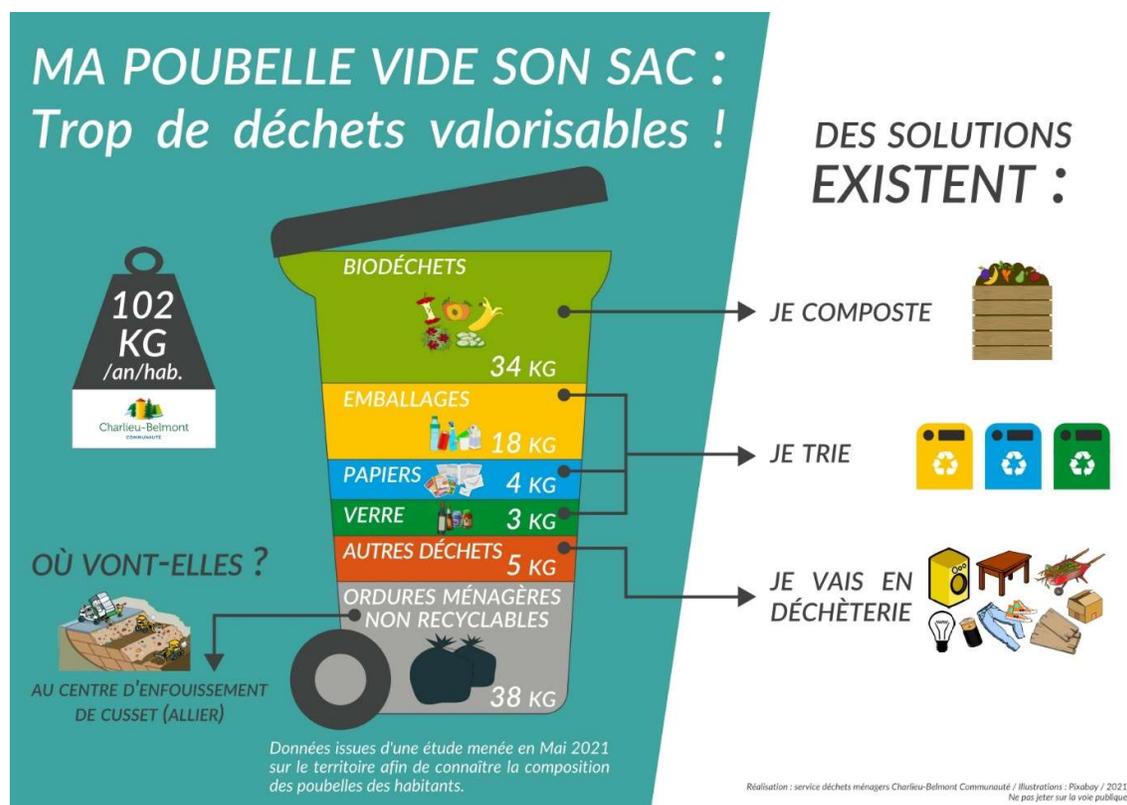
Cette étude s'est appuyée sur les ratios OMR par habitant dont l'évolution depuis 2007 est la suivante :



Ratios de collecte des OMR sur CBC, le SEEDR et la moyenne nationale (source : Ecogeos)

Le ratio de CBC a baissé considérablement entre 2007 et 2008, grâce à la mise en place de la RGI sur une partie du territoire (année « à blanc » en 2008, mise en application en 2009), et en 2015 lors de l'extension (année « à blanc » en 2016, mise en application en 2017).

Néanmoins, des marges de progression sont mises en avant pour diminuer encore le tonnage OMR, via le détournement des biodéchets principalement, la sensibilisation au tri sélectif et, dans une moindre mesure, la promotion des déchèteries. Une campagne de communication a été réalisée en octobre de la même année auprès des usagers du territoire :



4.2.2. Sensibilisation au compostage

Afin de se conformer à l'objectif de l'ordonnance du 29/07/2020 (voir 2.1. OBJECTIFS REGLEMENTAIRES) concernant le tri à la source des biodéchets d'ici 2024, le travail de sensibilisation au compostage, engagé dès 2009-2010, s'est accéléré depuis 2020.

Un effet « confinement » s'est fait ressentir à l'issue du premier confinement de mars-mai de cette même année avec une demande croissante des usagers pour l'achat de composteurs individuels (le dispositif de vente à tarif préférentiel avait été déployé dès 2008 sur l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Charlieu, dès 2009 sur l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire). Cette dynamique, renforcée par les campagnes de communication ciblées, s'est poursuivie en 2021 et 2022.

En parallèle, l'installation de nouveaux sites de compostage partagé a permis de cibler un public d'usagers n'ayant pas la possibilité ou la volonté d'installer un composteur individuel. Le territoire compte aujourd'hui 10 sites de compostage de quartier ou en pied d'immeubles et 8 autonomes en établissement (EHPAD, résidence seniors, collège, lycée...). Les tout premiers sites mis en place sur le territoire datent de 2015.

En 2021 et 2022, la participation de CBC à l'événement « Café Compost », organisé par le Réseau Compost Citoyen (RCC AURA) auquel adhère la collectivité, a permis de promouvoir tous les types de compostage au travers d'animations (stands d'informations, ventes de composteurs, formations...).

Depuis juin 2022, des fichiers de suivi des foyers ayant acquis un composteur individuel et utilisateurs d'un composteur partagé ont été mis en place.

4.3. ZOOM SUR LES DECHETS VERTS : LE CO-COMPOSTAGE A LA FERME

Depuis janvier 2002, une plateforme de broyage des déchets verts d'environ 1500 m² est installée sur le site de la déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu, en partenariat avec le SEEDR, la Chambre d'agriculture et la FD CUMA.

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire, les apports en végétaux effectués à la déchèterie de Belmont-de-la-Loire sont transportés jusqu'à cette plateforme.

Un pèse-essieu situé à l'entrée permet de quantifier les tonnages de broyat livrés aux agriculteurs signataires de la charte de co-compostage à la ferme.

En 2021, 17 agriculteurs se sont partagé 3.162,32 tonnes de broyat au cours de 5 campagnes.



5. ACTIONS DE PREVENTION

Dépourvue de PLPDMA, CBC a néanmoins mené de nombreuses actions de prévention. Ainsi, le présent document répertorie les initiatives déjà en place et en amorce de nouvelles.

Chaque action est détaillée ci-après. Ces fiches-actions sont réparties en 5 thématiques :



5.1. REDUIRE ET VALORISER LES BIODECHETS

AXE 1	RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODECHETS
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR DIMINUER LA PART DE BIODECHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES - RÉDUIRE LES COÛTS D'ENFOUISSEMENT
PUBLICS CIBLÉS	- TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE (PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS)
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - MAIRIES - AUTRES SERVICES DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ - HABITANTS BÉNÉVOLES (RÉFÉRENTS DE SITE) - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
FAVORISER LE COMPOSTAGE POUR LES PARTICULIERS	<ul style="list-style-type: none"> - VENTE DE COMPOSTEURS À TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES PARTICULIERS (AU SIÈGE ADMINISTRATIF OU LORS DE PERMANCES DANS LES COMMUNES) - INSTALLATION DE NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ (AVEC SUIVI DES SITES ET ANIMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS DE SITE) 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
FAVORISER LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENTS	- INSTALLATION DE COMPOSTEURS COLLECTIFS DANS LES ÉCOLES, MAISON DE RETRAITE, ADMINISTRATIONS... (AVEC SUIVI DES SITES ET ANIMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS DE SITE)	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
FORMER AUX BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE	<ul style="list-style-type: none"> - FORMATION DES RÉFÉRENTS DE SITES POUR LES COMPOSTEURS PARTAGÉS ET AUTONOMES EN ÉTABLISSEMENT - MISE EN PLACE D'ATELIERS GRAND PUBLIC SUR LE COMPOSTAGE, LA PERMACULTURE, LE BROYAGE, LE PAILLAGE 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DES USAGERS	<ul style="list-style-type: none"> - ORGANISATION DE STANDS D'INFORMATIONS, INAUGURATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ, DISTRIBUTIONS DE COMPOST - CRÉATION D'UNE CARTOGRAPHIE POUR RÉPERTORIER LES SITES DE COMPOSTAGE - COMMUNICATION (PRESSE, SITE INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX, APPLICATION...) 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - SENSIBILISER À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE - ORGANISER DES ATELIERS ANTI-GASPI POUR LE GRAND PUBLIC - SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC (CARNET DE COURSES...) - PROPOSER DES ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LE PAT DU ROANNAIS (PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL) 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
VALORISER LES DÉCHETS VERTS AU JARDIN	<ul style="list-style-type: none"> - ORGANISER DES ATELIERS COMPOSTAGE, BROYAGE, PAILLAGE - METTRE À DISPOSITION UN BROYEUR POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS - TENIR DES STANDS D'INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DU BROYAT AU JARDIN ET POUR SENSIBILISER AUX EFFETS NÉFASTES DU BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
APPROVISIONNEMENT EN BROYAT : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS	<ul style="list-style-type: none"> - GÉRER L'APPROVISIONNEMENT EN BROYAT DES COMPOSTEURS PARTAGÉS VIA DES PARTENAIRES LOCAUX (SERVICES TECHNIQUES, SERVICE RIVIÈRES ET CHEMINS, ENTREPRISES...) - POURSUIVRE LE CO-COMPOSTAGE À LA FERME POUR VALORISER LOCALEMENT LES APPORTS DE VÉGÉTAUX EN DÉCHÈTERIES VIA DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE CONVENTIONNÉS 	À COMPTER DE 2024 JUSQU'EN 2028

INDICATEURS

- NOMBRE DE FOYERS ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS
- NOMBRE DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
- NOMBRE DE RÉFÉRENTS DE SITE FORMÉS
- NOMBRE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ORGANISÉES
- NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS COMPOSTAGE/JARDINAGE, SUR LES STANDS D'INFORMATIONS ET AUTRES ACTIONS
- NOMBRE DE JOURS DE LOCATION DU BROYEUR
- ÉVOLUTION DU TONNAGE BIODÉCHETS DANS LES OMR
- ÉVOLUTION DU TONNAGE VÉGÉTAUX EN DÉCHÈTERIES

5.2. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LA PREVENTION DES DECHETS

AXE 2	<i>SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LA PREVENTION DES DECHETS</i>
OBJECTIFS	- ORIENTER LE CONSOMMATEUR DANS SES ACTES D'ACHAT SUR DES CHOIX PLUS VERTUEUX ET DURABLES
PUBLICS CIBLÉS	- LES HABITANTS DU TERRITOIRE
PARTENAIRES	- COMMERCANTS - ÉCOLES - MAIRIES

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
<i>ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - PROPOSER DES ATELIERS POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE - ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (CONFÉRENCES, STANDS, SPECTACLES...) - DÉVELOPPER LES VISITES DE DÉCHÈTERIES - SENSIBILISER AU LAVABLE ET AU RÉUTILISABLE À TRAVERS DES ATELIERS 	<i>DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028</i>
<i>SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DES USAGERS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉVELOPPER LA COMMUNICATION (VIDÉOS, RÉSEAUX SOCIAUX, ARTICLES DE PRESSE...) - COMMUNIQUER SUR LA DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANTS « STOP PUB » (À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DANS LES MAIRIES, SUR LES STANDS D'INFORMATIONS, LORS D'ATELIERS, AUX NOUVEAUX ARRIVANTS...) - ACCOMPAGNER LES USAGERS POUR VEILLER AU RESPECT DES CONSIGNES DE TRI - CRÉER UN GUIDE REGROUPANT LES COMMERÇANTS ENGAGÉS DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS 	<i>DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028</i> <i>À COMPTER DE 2025 JUSQU'EN 2028</i>
<i>INTERVENTIONS AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉVELOPPER LES VISITES DE DÉCHÈTERIES - POURSUIVRE LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS (COMPOSTAGE, TRI, RÉDUCTION DES DÉCHETS...) 	<i>DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028</i>

INDICATEURS

- *NOMBRE D'ATELIERS ORGANISÉS*
- *NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS*
- *NOMBRE D'ENFANTS SENSIBILISÉS LORS D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS*
- *NOMBRE DE VISITES DES DÉCHÈTERIES*
- *NOMBRE DE PUBLICATIONS INTERNET, PRESSE ET RÉSEAUX SOCIAUX*

5.3. ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

AXE 3	ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
OBJECTIFS	- SENSIBILISER AU RESPECT DES CONSIGNES DE TRI ET PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LIMITER L'UTILISATION D'EMBALLAGES À USAGE UNIQUE
PUBLICS CIBLÉS	- LES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS DU TERRITOIRE
PARTENAIRES	- ASSOCIATIONS - COMMERCANTS - ENTREPRISES

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
SENSIBILISER LE SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL	- PRÊT DE SUPPORTS OU BACS DE TRI AVEC AFFICHAGE DES CONSIGNES, PRÊT DE GOBELETS RÉUTILISABLES (AVEC NOTICE D'UTILISATION À DESTINATION DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS)	À COMPTER DE 2023 JUSQU'EN 2028
SENSIBILISER LE SECTEUR ASSOCIATIF	- PROPOSER DES ATELIERS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS POUR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE	À COMPTER DE 2023 JUSQU'EN 2028
ACCOMPAGNER LES STRUCTURES TOURISTIQUES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ENTREPRISES DANS LA GESTION DE LEURS DÉCHETS	- SENSIBILISER À LA BONNE GESTION DES DÉCHETS EN PROMOUVANT LE COMPOSTAGE ET EN VEILLANT AU RESPECT DES CONSIGNES DE TRI	À COMPTER DE 2023 JUSQU'EN 2028
PROMOUVOIR L'ÉCO-CONSOMMATION	- SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS À LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION D'EMBALLAGES À USAGE UNIQUE - CRÉER UN RÉSEAU DE COMMERCANTS ENGAGÉS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS ET CRÉER UN OUTIL D'IDENTIFICATION (VIGNETTE, MACARON...)	À COMPTER DE 2023 JUSQU'EN 2028

INDICATEURS	- NOMBRE DE PACKS ÉCO ÉVÉNEMENT EMPRUNTÉS - NOMBRE D'ATELIERS ORGANISÉS - NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS - NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES - NOMBRE DE COMMERCANTS PARTENAIRES
--------------------	---

5.4. FAVORISER LE REEMPLOI ET LA REPARATION

AXE 4	FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION
OBJECTIFS	- <i>LIMITER LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES</i>
PUBLICS CIBLÉS	- <i>TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE (PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS)</i>
PARTENAIRES	- <i>EMMAÛS, B.A. BROC, AUTRES ASSOCIATIONS PARTENAIRES</i> - <i>MAIRIES</i>

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
<i>ORGANISER DES EVÈNEMENTS GRAND PUBLIC</i>	- <i>POUR SUIVRE LES ATELIERS DE RÉPARATION EN LIEN AVEC B.A. BROC, RECYCLERIE ASSOCIATIVE DU TERRITOIRE</i> - <i>ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS DE TROC ET DE DON (VÊTEMENTS, JOUETS...)</i> - <i>METTRE EN PLACE DES ATELIERS POUR DÉTOURNER LE NOMBRE D'APPORTS EN DÉCHÈTERIES (TOXIQUES, BOIS...)</i>	<i>DÉJÀ EN COURS</i> <i>JUSQU'EN 2028</i>
<i>COMMUNIQUER ET SENSIBILISER À LA RÉUTILISATION</i>	- <i>COMMUNIQUER SUR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE ENGAGÉES DANS LE RÉEMPLOI</i> - <i>COMMUNIQUER SUR LES POSSIBILITÉS DE RÉCUPÉRATION EN DÉCHÈTERIES</i>	<i>DÉJÀ EN COURS</i> <i>JUSQU'EN 2028</i>
<i>FAVORISER LE RÉEMPLOI</i>	- <i>FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE BOÎTES À LIVRES DANS LES COMMUNES</i> - <i>POUR SUIVRE LES COLLECTES EMMAÛS EN DÉCHÈTERIES</i>	<i>À COMPTER DE 2023</i> <i>JUSQU'EN 2028</i>

INDICATEURS	- <i>NOMBRE DE BOÎTES À LIVRES INSTALLÉES</i> - <i>NOMBRE D'ATELIERS ORGANISÉS</i> - <i>NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS ET AUTRES ÉVÈNEMENTS</i>
--------------------	--

5.5. ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

AXE 5	ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ
OBJECTIFS	- LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU SEIN DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
PUBLICS CIBLÉS	- LES AGENTS DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ
PARTENAIRES	- LES SERVICES DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

THÈME	ACTIONS	PHASAGE
DÉVELOPPER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> - UTILISER DES GOBELETS RÉUTILISABLES POUR LES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS, ÉVÉNEMENTS - DIMINUER LA CONSOMMATION DE PAPIER (IMPRESSION RECTO VERSO, NOIR ET BLANC) - METTRE À DISPOSITION DE LA VAISSELLE LAVABLE POUR LE REPAS DE MIDI DES AGENTS - UTILISER DES EMBALLAGES RÉUTILISABLES OU CONTENANTS CONSIGNÉS POUR LES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS, ÉVÉNEMENTS 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER	<ul style="list-style-type: none"> - COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS - PROPOSER DES ATELIERS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS AUX AGENTS 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028
FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> - METTRE À DISPOSITION DE POUBELLES DE TRI SÉLECTIF (PAPIERS, VERRE, EMBALLAGES) - PROPOSER DES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE DANS TOUS LES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - EXPÉRIMENTER LE COMPOSTAGE BOKASHI AU SIÈGE ADMINISTRATIF 	DÉJÀ EN COURS JUSQU'EN 2028

INDICATEURS

- NOMBRE D'AGENTS SENSIBILISÉS
- NOMBRE D'ATELIERS ORGANISÉS
- NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ATELIERS
- NOMBRE DE GOBELETS EMPRUNTÉS